M. Pierre Morin, actuellement employé commo topographe et dessinateur du cadastre pour la commission seigneuriale, se chargera des leçons de dessin linéaire, de calligraphie et des élémens du

Des leçons de grammaire anglaise, de littérature, d'arithmétique mentale ou calcul spontané, de tenue des livres, seront données par M. Doyle, ci-devant instituteur de l'académie de Sillery, qui a été formé à l'enseignement dans les écoles nationales d'Irlande.

On introduira dans toutes les branches la méthode rationnelle et orale, et l'enseignement pédagogique sera démoutré et confirmé par l'expérience et rendu aussi pratique que le reclament les be-

soins de notre époque. Le cours ordinaire se bornera à la lecture raisonnée, à l'art de donner les lecons de choses (object lessons) si propres à ouvrir l'intelligence des élèves, au moyen des meilleurs tableaux en usage dans les écoles du Haut-Canada et des Etats-Unis, à l'écriture, à la grammaire anglaise et à la grammaire française, à l'arithmétique, à la géographie, en un mot, à ce qui est essentiel à une bonne école élémentaire.

Les autres matières, à l'exception de la musique vocale et de la musique instrumentale, ne seront enseignées qu'à ceux qui voudront obtenir un brevet pour école modèle ou pour académie. Les langues mortes, dont la connaissance est requise par la loi pour Pobtention de ce dernier diplôme, ne seront pas enseignées, mais, avant de le lui conférer, on s'assurera que l'élève les possède.

Les jeunes gens, qui ont fait en entier ou en partie leur cours d'études dans un collège, auront donc, sous ce rapport, un grand avantage sur les autres. Ils pourront incide être dispensés d'une partie du cours ordinaire, suivant les circonstances et leur capacité.

Un gymnase, une bibliothèque, un cabinet de physique et un musée d'histoire naturelle seront formés très prochaînement et

seront mis à la disposition des professeurs et des élèves.

Il y aura deux maîtres pour l'école modèle, un maître anglais et un maître français. Le maître français sera M. Juneau, instituteur muni de diplôme pour académie, longtems secrétaire de l'association des instituteurs du district de Québec et dont l'école commerciale a été jugée digne, depuis plusieurs années, d'une subvention portée sur le budget.

Il ne sera admis pour le présent que des élèves du sexe mascu-lin à l'école normale. On espère, d'ici à l'autonne, pouvoir organiser un pensionnat et une école-modèle de filles. Il en sera donné

avis en tems opportun.

L'ancien hôtel du gouvernement, connu à Québec sous le nom de Vieux Château, sera occupé par l'école normale, l'école modèle et le pensionnat des garçons, jusqu'à ce que l'on ait pu construire un édifice plus convenable. Tontes les réparations et tous les changemens nécessaires y seront faits, sous le plus court délai pos-sible. Le jardin attenant sera employé comme lieu de récréation et comme jardin botanique expérimental. Les élèves en retireront de grands avantages pour leur santé et pour leur instruction dans l'art de l'horticulture, si utile, disons plutôt, si nécessaire à l'insti-Le site admirable du château et du jardin leur procurera la vue d'un de ces grands spectacles de la nature qui ne manquent jamais d'exercer une noble et salutaire influence sur l'esprit et l'imagination d'un jeune homme.

Le prix de la pension sera de £16. Les élèves boursiers n'au-ront par conséquent que £8 à payer.

Pour être admis à l'étude, il sera nécessaire de s'adresser au principal, M. Horan que l'on trouvera au presbytère de la haute ville d'ici à ce qu'il ait pu établir un bureau dans l'école même. 11 faudra produire un certificat de moralité du curé de sa paroisse, prouver que l'on a l'age de seize ans, et subir un examen satisfe-sant sur la lecture, l'écriture, les élémens de la grammaire dans sa langue maternelle, la géographie, l'arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement, et les notions d'instruction religieuse contenues dans le petit catéchisme. Si l'on veut obtenir une bourse du gouvernement, il faudra de plus que le curé certifie que l'on n'a pas les moyens de payer toute sa pension. On devra signer une declaration que l'on entend se livrer d l'enseignement nu moins pendant trois ans.

Cette déclaration n'oblige qu'au payement d'une somme de dix louis et au remboursement des sommes avancées par le gouvernement comme aide ou bourse, dans le cas où plus tard on ne s'y con-

formerait pas.

L'instruction et l'usage des livres seront entièrement gratuits. Les pensionnaires devront fournir leurs matelas et convertures et le linge nécessaire.

Les hourses du gouvernement sont limitées au nombre de 21, pour les garçons; elles seront données dans l'ordre des demandes

qu'il ne soit jugé capable de rejoindre les autres élèves au point où ils en seront rendus.

L'année scolaire ordinaire commencera le 15 septembre et finira le 15 juillet, sans interruption; mais le cours d'études sera divisé en deux sessions de six mois. Un cours d'une année donnera le droit de se présenter à l'examen pour l'obtention d'un diplôme pour école élémentaire. Un cours de deux ans donnera droit d'être admis à l'examen pour un diplôme d'école-modèle ou d'academie.

Atin de faciliter l'accès de l'école aux instituteurs actuels, il sera pris des arrangemens particuliers avec chacun d'eux, snivant les circonstances, de manière à ne pas les contraindre à des études inutiles et à abréger le tems d'épreuve, suivant leur capacité.

Il sera donné avis du jour de l'inauguration de l'école, des qu'il

pourra étro fixé.

Les élèves de l'école-modèle devront payer une rétribution de cinq chelins par mois. Pour être admis, il suffira de s'adresser au principal. On enseignera, dans Pécole-modèle, la lecture misonnée, les leçons par tableaux appelées aussi leçons de choses. la grammaire française et la grammaire anglaise, l'écriture, l'arithmétique crite et l'arithmétique mentale ou calcul spontané, la géographie, Phistoire sainte, l'histoire du Canada, les étémens de l'algebre, de la géométrie, le dessin linéaire, la tenue des livres et la musique Les élèves auront aussi l'usage du gymnase et seront for-

rocale: Les eleves autoin aussi l'usage du gymnase et seront for-més aux exercices gymnastiques par un des maîtres. Comme le local ne sera pas aussi grand qu'on le désirerait, le nombre des élèves devra être limité, et les parens, qui désireront placer leurs enfans à l'école-modèle, feront bien de s'adresser à M.

le principal le plus promptement possible.

Pierre J. O. Chauveau. Surintendant de l'Education.

Prospectus de l'Ecole Normale McGill.

BUREAU DE L'EDUCATION.

Montréal, 13 janvier 1857.

L'école normale McGill est principalement destinée à former des instituteurs pour la population protestante du Bas-Canada. C'est une institution provinciale et elle est sous le contrôle de l'Etat et du Surintendant des écoles. Sa linison avec l'Université McGill consiste en ce que le Surintendant s'est adjoint, pour sa direction, le conseil de cette Université. Par cet arrangement, les élèves-maîtres seront à même de profiter des vastes ressources de tout genre que possède l'Université.

Le personnel du corps enseignant se compose, pour le présent, du principal, de deux professeurs anglais et d'un professeur de langue française. Pour la pratique de l'enseignement, il y aurad'abord une école-modèle de garçons et une école modèle de filles, dans l'édifice destiné à l'école normale : et, de plus, pour mieux assurer le succès de cette partie importante de l'œuvre, on a aussi affilié à l'école normale l'excellente école-modèie de filles et de garçons qui existe déjà sous le contrôle du comité de la société dite the colonial church and school society.

M. Robins, formé dans l'école normale du Haut-Canada, où il a aussi enseigné, doit être un des professeurs de cette école, M. Hicks, l'autre professeur anglais, s'est formé en Angleterre, dans quelques-unes des meilleures institutions, et s'est déjà fait une réputation dans ce pays, en formant hui-même de bons maîtres qui y enseignent maintenant. Par ce moyen, l'école normale McGill pourra combiner avec le système que l'on a adopté dans le Haut-Canada, celui qui est suivi en Angleterre et qui a été essayé avec succes dans le Bas-Canada.

M. Léon Fronteau, bachelier ès-lettres de l'Université de France, est charge de l'enseignement de la langue et de la littérature françaises, et le principal de l'école, M. Dawson, s'est chargé de l'enseignement de l'histoire naturelle et de l'agriculture, deux branches dans lesquelles il s'est depuis longtemps distingué. On se propose aussi d'ouvrir les cours de l'Université à ceux des élèves-maîtres que leurs études antérieures, leur habileté, leur application, rendront dignes de cet avantage et qui désirerent se préparer à l'enseignement dans les colléges, les académies et les autres institutions d'éducation supérieure.

Le cours normal comprendra toutes les branches d'une bonne éducation anglaise et française, étudiées surtout au point de vue de Penseignement, d'après les méthodes pédagogiques les mieux éprouvées. Il y aura des cours particuliers, sur la science de l'éducation, la discipline des évoles, l'histoire, les élémens des mathématiques et de Palgèbre, les sciences physiques en général, la chimic, Phistoire naturelle, Pagricuture, le dessin et la musique.

Outre Pinstruction religiouse que les professeurs donneront, au et personne ne sera admis quinze jours après l'ouverture, à moins point de vue du protestantisme, il sera fait des arrangemens qui